

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UNE AGENTE DE PASTORALE**

Contrat d'engagement entre les fabriques des paroisse _____
_____ et M^{me} _____

Sujet à la « Politique d'engagement par une fabrique d'une agente ou d'un agent de pastorale » et à « l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale mandatés en paroisse » du diocèse de Québec.

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M^{me} _____ est engagée comme animatrice de pastorale à titre d'agente de pastorale et assumera tout au long de la durée de ce contrat des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

L'agente aura comme supérieur immédiat _____

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, l'agente devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

L'agente recevra un salaire sur une base annuelle de _____ (_____ \$), payable de façon suivante : _____

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au 31 juillet _____

5- RENOUELEMENT

Le présent contrat est renouvelable après entente entre les parties, en autant que le mandat de l'Évêque soit maintenu.

Renouvelé le _____, jusqu'au 31 juillet _____

6- PÉRIODE D'ESSAI

La période d'essai prendra fin le _____

Elle est prolongée jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____

AGENTE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UN AGENT DE PASTORALE**

Contrat d'engagement entre la fabrique de la paroisse _____
et M _____

Sujet à la « Politique d'engagement par une fabrique d'une agente ou d'un agent de pastorale » et à « l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale mandatés en paroisse » du diocèse de Québec.

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M _____ est engagé comme animateur de pastorale à titre d'agent de pastorale et assumera tout au long de la durée de ce contrat des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

L'agent aura comme supérieur immédiat _____

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, l'agent devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

L'agent recevra un salaire sur une base annuelle de _____ (_____ \$), payable de façon suivante : _____

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au 31 juillet _____

5- RENOUELEMENT

Le présent contrat est renouvelable après entente entre les parties, en autant que le mandat de l'Évêque soit maintenu.

Renouvelé le _____, jusqu'au 31 juillet _____

6- PÉRIODE D'ESSAI

La période d'essai prendra fin le _____

Elle est prolongée jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____

AGENT

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.

300.03.04

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UNE CONTRACTUELLE
(ayant le statut d'agente de pastorale)**

Contrat d'engagement entre les fabriques des paroisse _____
_____ et M^{me} _____

Sujet à la « Politique d'engagement par une fabrique d'une agente ou d'un agent de pastorale » et à « l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale mandatés en paroisse » du diocèse de Québec.

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M^{me} _____ est engagée comme animatrice de pastorale à titre de contractuelle en remplacement de _____ pour la période du _____ au _____. Elle assumera, tout au long de la durée de ce contrat, des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

La personne contractuelle aura comme supérieur immédiat _____

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, l'agente devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

La contractuelle recevra un salaire sur une base annuelle de _____ (_____ \$), payable de façon suivante : _____

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____

PERSONNE CONTRACTUELLE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UN CONTRACTUEL
(ayant le statut d'agent de pastorale)**

Contrat d'engagement entre les fabriques des paroisse _____
_____ et M _____

Sujet à la « Politique d'engagement par une fabrique d'une agente ou d'un agent de pastorale » et à « l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale mandatés en paroisse » du diocèse de Québec.

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M _____ est engagé comme animateur de pastorale à titre de contractuel en remplacement de _____ pour la période du _____ au _____. Il assumera, tout au long de la durée de ce contrat, des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

La personne contractuelle aura comme supérieur immédiat _____

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, l'agent devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

Le contractuel recevra un salaire sur une base annuelle de _____ (_____ \$), payable de façon suivante : _____

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____

PERSONNE CONTRACTUELLE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UNE STAGIAIRE**

Contrat d'engagement entre la fabrique de la paroisse de _____
et M^{me} _____

Sujet à la "Politique concernant le stage en pastorale en milieu paroissial" et à "l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents laïques de pastorale mandatés en paroisse" du diocèse de Québec.

1- FONCTION ET RESPONSABILITÉS

M^{me} _____ est engagée comme animatrice de pastorale à titre de stagiaire et assumera tout au long de la durée de ce contrat des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

La stagiaire aura comme supérieur immédiat _____.

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, la stagiaire doit consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

La stagiaire recevra un salaire sur une base annuelle de _____ \$, payable de la façon suivante:

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au 31 juillet _____

5- SUPERVISION

Pendant la durée du contrat, le supérieur immédiat accepte d'accompagner la stagiaire selon un mode défini par le Service des Ressources Humaines en pastorale.

La stagiaire s'engage à participer aux activités de formation qui lui seront offertes par le Service des Ressources Humaines en pastorale. La fabrique accepte de la libérer avec salaire pour ces activités.

6- RENOUELEMENT

Le présent contrat est renouvelable après entente entre les parties, selon les procédures de stage et en autant que le mandat de l'Évêque soit maintenu. Renouvelé le _____, jusqu'au 31 juillet _____.

Fait et signé à _____, le _____

STAGIAIRE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE**

Contrat d'engagement entre la fabrique de la paroisse de _____
et M _____

Sujet à la "Politique concernant le stage en pastorale en milieu paroissial" et à "l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents laïques de pastorale mandatés en paroisse" du diocèse de Québec.

1- FONCTION ET RESPONSABILITÉS

M _____ est engagé comme animateur de pastorale à titre stagiaire et assumera tout au long de la durée de ce contrat des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

Le stagiaire aura comme supérieur immédiat _____.

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, le stagiaire doit consacrer _____ heures par semaine, réparties _____ comme suit _____

3- SALAIRE

Le stagiaire recevra un salaire sur une base annuelle de _____ \$, payable de la façon suivante:

_____ Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au 31 juillet _____

5- SUPERVISION

Pendant la durée du contrat, le supérieur immédiat accepte d'accompagner le stagiaire selon un mode défini par le Service des Ressources Humaines en pastorale.

Le stagiaire s'engage à participer aux activités de formation qui lui seront offertes par le Service des Ressources Humaines en pastorale. La fabrique accepte de la libérer avec salaire pour ces activités.

6- RENOUELEMENT

Le présent contrat est renouvelable après entente entre les parties, selon les procédures de stage et en autant que le mandat de l'Évêque soit maintenu. Renouvelé le _____, jusqu'au 31 juillet _____.

Fait et signé à _____, le _____

STAGIAIRE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UN CONTRACTUEL
(étant admissible au stage en pastorale)**

Contrat d'engagement entre les fabriques des paroisse _____
_____ et M _____

Sujet à la « Politique d'engagement par une fabrique d'une agente ou d'un agent de pastorale » et à « l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale mandatés en paroisse » du diocèse de Québec.

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M _____ est engagé comme animateur de pastorale à titre de contractuel en remplacement de _____ pour la période du _____ au _____. Il assumera, tout au long de la durée de ce contrat, des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

La personne contractuelle aura comme supérieur immédiat _____

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, l'animateur de pastorale devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

Le contractuel recevra un salaire sur une base annuelle de _____ (_____ \$), payable de façon suivante : _____

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____

PERSONNE CONTRACTUELLE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UNE CONTRACTUELLE
(étant admissible au stage)**

Contrat d'engagement entre les fabriques des paroisse _____
_____ et M^{me} _____

Sujet à la « Politique d'engagement par une fabrique d'une agente ou d'un agent de pastorale » et à « l'Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale mandatés en paroisse » du diocèse de Québec.

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M^{me} _____ est engagée comme animatrice de pastorale à titre de contractuelle en remplacement de _____ pour la période du _____ au _____. Elle assumera, tout au long de la durée de ce contrat, des tâches reliées aux différents champs de l'animation pastorale, précisées en équipe pastorale.

La personne contractuelle aura comme supérieur immédiat _____

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, l'animatrice de pastorale devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit : _____

3- SALAIRE

La contractuelle recevra un salaire sur une base annuelle de _____ (_____ \$), payable de façon suivante : _____

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année, selon les propositions diocésaines.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____

PERSONNE CONTRACTUELLE

FABRIQUE

PAR

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

N.B. L'émission du mandat pastoral autorise à signer un contrat de travail.